



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE PRIMAIRE LE CASTELET
Sixième séance régulière
Tenue mardi, le 17 mai 2022 à 18h30 heures
Au salon des enseignants**

Présences :

M. Dany Brunette, parent
Mme Nathalie Charron
Mme Lucille Gagné, TES
Mme Claudia Jean-Louis, parent
M. Daniel Lefrançois, directeur

Mme Lyne Ménard, parent
Mme Mélissa Pelletier, enseignante
Mme Suzie Pellicelli, responsable du SDG
Mme Catherine Perrier, parent

Absence :

Mme Maika Bernatchez, parent
Mme Nancy Pronovost, enseignante

Invité : Aucun

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences et du quorum
3. Droit de parole au public
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption et suivi du procès-verbal du 12 février 2022
 - 5.1 Demande de dérogation au calendrier scolaire pour le préscolaire
6. Sujets de gestion :
 - 6.1 Approbation des mesures de sécurité pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 76)
 - 6.2 Approbation des règles de conduite de l'école, du Service de garde et du transport scolaire ainsi que des procédures d'application et d'encadrement pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 76)
 - 6.3 Activités/sorties à approuver
7. Sujets d'information :
 - 7.1 La présidence / Représentant du comité de parents
 - 7.2 La direction
- Fin d'année
 - 7.3 Représentants des enseignants
 - 7.4 Représentant du Service de garde et du personnel de soutien
8. Divers
9. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h30.

2. Vérification des présences et du quorum

Le président vérifie les présences et M. Brunet et confirme le quorum, malgré les absences de mesdames Bernatchez et Pronovost.

3. Droit de parole au public

Aucun public.

4. Adoption de l'ordre du jour

M. Brunette fait la lecture de l'ordre du jour. Proposé par Mme Pelletier et secondé par Mme Pronovost, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

5. Adoption et suivi du procès-verbal du 12 avril 2022

5.1 Demande de dérogation au calendrier scolaire pour le préscolaire

M. Lefrançois présente et explique la dérogation qui a été faite au calendrier scolaire du préscolaire. La dérogation est acceptée. Proposé par Mme Pelletier et secondé par Mme Pellicelli, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Résolution #118 CECASTELET 2021-2022-007

6. Sujets de gestion

6.1. Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents sur lesquels l'enfant écrit, dessine ou découpe et approbation de la liste des fournitures scolaires pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 77.1) (dépôt séance tenante).

M. Lefrançois présente la liste des fournitures scolaires pour l'année scolaire 2022-2023. Il explique que la liste est épurée et réduite au niveau des fournitures. Les coûts sont sensiblement les mêmes que l'an dernier. La CSSDA informe la direction d'une possibilité de retard au niveau de l'approvisionnement. À la lumière de cette information, M. Lefrançois a pris de l'avance en envoyant la liste aux différentes librairies (Lulu, Renaud Bray).

Proposée par Mme Jean-Louis et secondée par Mme Charron la liste de fournitures scolaires pour l'année 2022-2023 est adopté à l'unanimité.

6.2. Consultation de la direction sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 96.15) (dépôt séance tenante)

Les manuels scolaires seront livrés à l'école et facturés directement sur l'état de compte de l'élève. Ainsi, chaque élève aura ses manuels pour débiter l'année scolaire 2022-2023.

6.3. Approbation des modalités d'application du régime pédagogique – calendrier scolaire 2022-2023 (art. 84) (dépôt séance tenante)

M. Lefrançois présente le calendrier scolaire 2022-2023. Il y aura 2 journées flottantes et 3 étapes pour les évaluations. Les deux premières étapes équivalent à 20% chacune et la dernière à 60% pour un total de 100%.

Proposée par Mme Gagné et secondée par Mme Ménard, la consultation est adoptée à l'unanimité.

6.4. Adoption du budget annuel de l'école pour l'année scolaire 2022-2023 et de la règle de transférabilité (art. 95)

M. Lefrançois nous présente le budget pour l'année 2022-2023 qui a été fait pour 345 élèves réguliers et 51 élèves TSA.

Le fond 0 représente les opérations régulières. Les revenus sont déterminés par le CSSDA en fonction du nombre d'élèves inscrits à l'école. La majorité des dépenses passent par ce fond ainsi que les salaires de la secrétaire et des concierges.

Le fond 5 sont pour les élèves EHDAA et les élèves à risque. Il est en souffrance de 13 956\$. Ce déficit est comblé par le fond 0. Les dépenses couvrent le salaire des TES école et TES accompagnement.

Le fond 6 représente le budget du SDG au montant de 664 476\$. Le coût annuel que doit payer les parents est de 355 000\$. La balance est couverte par les subventions du gouvernement. Les salaires des éducatrices sont prélevés à même ce fond.

Proposée par Mme Jean-Louis et secondée par Mme Perrier, le budget est adopté à l'unanimité.

Résolution #118 CECASTELET 2021-2022-008

7. Sujets d'information :

7.1. La présidence / Représentant du comité de parents

Rien à signaler pour ce point.

7.2. La direction

- Date de l'assemblée des parents 15 septembre 2022

La date a été fixée au 15 septembre 2022 avant la première rencontre de parents des 2^e à 5^e année mentionnée dans le calendrier scolaire.

7.3. Représentants des enseignants

Mme Pelletier nous parle de la journée pré-accueil. Les parents seront invités. Le parc du Domaine Vert est prévu pour juin. La course en couleurs aura lieu le 2 ou reporté le 10 juin. La présentation du cirque est prévue dans la semaine du 14 juin. La date sera fixée ultérieurement.

Mme Charron nous parle des examens du MELS de fin d'année qui commenceront à la fin mai, du camp pour les 6^e année en juin et du projet plates-bandes pour embellir l'école et souligner les élèves et travailleurs qui partent.

7.4. Représentant du Service de garde

Le dîner grands-parents fut apprécié. La vente de bricolage fait par les enfants. Une surprise quotidienne et le dîner ont été offerts aux employés. Les inscriptions se poursuivent jusqu'au 20 mai 2022. La sortie cinéma a été annulée dû au prix élevé des autobus. La sortie a été remplacée par SAMAJAM.

7.5. Représentant du personnel de soutien

Merci aux employés et à la direction qui ont fait face à la situation particulière survenue avec un élève TSA durant la semaine.

8. Divers

Rien à signaler pour ce point.

9. Levée de l'assemblée

Mme Pellicelli propose la levée de l'assemblée. Secondée par Mme Perrier, l'assemblée est levée à 20h12.